

Paris, le 18 octobre 2023

Communiqué de presse

**La réforme du marché européen de l'électricité est en marche,
mais le prix de l'électricité demeure un énorme sujet d'inquiétude
pour l'hôtellerie-restauration**

Les 27 États membres de l'UE sont parvenus, le 16 octobre 2023 en fin de journée, à un accord sur la réforme du marché de l'électricité.

Cet accord a pour objet d'accélérer l'essor des énergies renouvelables et abandonner progressivement le gaz, et ce, notamment en vue de lutter contre la volatilité des prix.

Le texte doit désormais faire l'objet d'un accord entre le Conseil de l'UE et le Parlement européen, l'objectif étant de parvenir à un accord avant la fin de l'année.

« C'est une excellente nouvelle pour tous et en particulier les professionnels de l'hôtellerie restauration qui appelaient de leurs vœux une telle réforme » selon Didier Chenet, Président du GHR, car derrière le communiqué au langage très diplomatique de l'UE, c'est du découplage gaz électricité dont il est question et donc d'une baisse rapide des prix de l'électricité.

Et de poursuivre, oui, cet accord va permettre à terme à la France de baisser le prix de l'électricité et même de le stabiliser. Mais attention, le prix de l'électricité demeure à des niveaux très élevés pour les professionnels, en particulier ceux qui ont renouvelé leur contrat au plus haut de l'envolée des prix. Il est donc impossible d'attendre l'entrée en vigueur de cet accord et ses premiers effets. Il faut agir en urgence, la pérennité des entreprises est en cause », s'inquiète Didier Chenet.

Les résultats de la dernière enquête menée fin septembre 2023 par le GHR, en collaboration avec l'UMIH, à laquelle 854 professionnels ont répondu (dont 40% de restaurants, 33% d'hôtels et d'hôtel restaurants et 22% de cafés, bars, brasseries) sont en effet alarmants.

Ils révèlent que plus de 20% des professionnels restent tenus par des contrats d'approvisionnement en énergie à des prix extrêmement élevés alors que le prix du MWh diminue depuis la fin 2022.

10 à 15% des professionnels seraient même liés par des contrats avec des tarifs dépassant les 350€ le MWh.

Le coût de l'énergie continue de représenter une part importante du chiffre d'affaires des professionnels de l'hôtellerie restauration. Pour 93% des répondants, le coût de l'énergie représente au moins 3% de leur CA, pour 75% des professionnels, au moins 4% de leur CA et pour 30% d'entre eux au moins 10% de leur CA. La moyenne du pourcentage de chiffre d'affaires consacré à l'achat d'énergie serait désormais de l'ordre de 7% dans le secteur.

« Face à cette augmentation vertigineuse des prix de l'énergie, mais aussi des matières premières et des frais de personnel, les professionnels ne sont pas restés inactifs » explique le GHR.

« Ils tentent de renégocier leur contrat en approvisionnement. Mais peu y parviennent. »
Les chiffres de l'enquête sont à ce titre édifiants. Seulement 14% des professionnels ont pu renégocier les termes de leur contrat avant leur arrivée à échéance. Ils sont seulement 29% d'entre eux à être satisfaits de l'issue de la négociation.

Et de poursuivre, « les professionnels essaient aussi d'ajuster leur prix. Mais, les augmentations s'avèrent très rapidement impossibles en raison du peu d'élasticité du prix, en particulier en restauration ».

« Aussi, faute de solution, ces entreprises se retournent vers l'État. Mais là encore, force est de constater le peu d'accès aux aides pour les professionnels du secteur ».

Seulement 52% des hôtels, cafés, restaurants ont en effet eu accès au bouclier tarifaire alors que les entreprises de moins de 11 salariés (c'est-à-dire les entreprises satisfaisantes à la condition d'éligibilité au dispositif) représentent plus de 90% des entreprises du secteur (source AKTO).

Après 2 ans de crise covid, des trésoreries exsangues et des PGE à rembourser, la situation financière s'est ainsi dégradée de nouveau pour 70% des professionnels répondants. Elle est même extrêmement compliquée pour 10% d'entreprises se considérant comme menacée de disparition à très brève échéance.

Pour Didier Chenet, « la réforme du marché européen de l'électricité est en marche et c'est très positif mais il y a urgence à sauver les entreprises de la faillite. Je renouvelle la demande du GHR d'étendre le bouclier tarifaire à l'ensemble des entreprises ».

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le **GNI**, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le **SNRTC**, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le **SNRPO**, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.